

REGLEMENT DU CADRE 2025 – 2028

1 OBJET / BASE

- Le présent règlement définit les différents niveaux de cadre de SST dans les domaines de la relève et de l'élite. Il décrit les exigences de performance à atteindre impérativement et les conditions qui doivent être respectées pour être admis dans les différents cadres.
- On attend par membres du cadre des athlètes qui sont membres du Team Olympic, des cadres national, B, C ou du Youth Team (cadre de la relève).
- Selon le présent règlement, les répartitions dans les cadres constituent la base du soutien fournit par SST (matériel et financier).
- Les athlètes qui font partie de la relève peuvent également, du fait de leur âge, être admis dans un cadre de l'élite. Toutefois, l'admission à un cadre de l'élite entraîne automatiquement la perte de l'affiliation au cadre de la relève.
- Pour les disciplines en équipe, l'âge du membre le plus âgé est déterminant.
- Les évaluations liées aux recrutements de cadres et les décisions y relatives sont effectuées par la Comité de sélection de Swiss Sailing Team. Elles sont communiquées par le chef d'équipe.
- Le présent règlement est appliqué conjointement avec les autres règlements de SST en vigueur.
- S'il y a contradiction entre les versions linguistiques du présent règlement, c'est la version allemande qui prévaut.

2 CADRE DE SST

2.1 NIVEAUX DE CADRE

Dans le domaine de la relève, SST peut former des cadres dans des classes de la relève définies par Swiss Sailing. Dans le domaine de l'élite, SST ne peut former que des cadres dans les classes de bateaux olympiques actuelles. La structure des cadres est basée sur le système FTEM de Swiss Olympic (Foundation, Talent, Elite & Mastery).

2.1.1 Youth Team (Cadre de la relève)

Le Youth Team est l'instrument de promotion destiné aux athlètes de la relève au talent et à la réussite supérieurs à la moyenne.

L'objectif est de soutenir de manière ciblée les catégories jeunes U19 (420 F/M, Nacra15 Mix, ILCA6 F/M, 29er F/M, Formula Kite F/M et IQFoil jeunes F/M), la phase T3 selon FTEM et les classes olympiques juniors (470 mixte, Nacra 17 mixte, ILCA6 W, ILCA7 M, 49er FX, 49er, IQFoil W/M, Formula Kite F/M) la phase T4 selon FTEM.

Les membres du Youth Team reçoivent en premier lieu un soutien sous la forme de ressources personnelles (coachs, entraîneurs, spécialistes, etc.) et peuvent également bénéficier, dans la mesure du possible, des mesures et projets mis en place pour la promotion des cadres de l'élite. L'encadrement de l'école et du sport de compétition revêt une importance particulière pour les athlètes du Youth Team.

Le Talentpool (TP) n'est pas un cadre en soi. Il s'agit plutôt d'un réservoir d'athlètes au fort potentiel susceptibles d'être admis au sein d'un cadre dans le futur. Les exigences de performance pour une sélection dans le Talentpool sont réglées dans un document séparé.

2.1.2 Cadre de l'élite

- **Cadre C (CC)**

Le cadre C est l'étape de transition entre le cadre de la relève et le cadre de l'élite. Ce cadre est un réservoir d'athlètes au fort potentiel qui ont déjà obtenu des résultats prometteurs dans le cadre de la relève. Les membres du cadre C reçoivent en premier lieu un soutien sous la forme de ressources personnelles (coachs, entraîneurs, spécialistes, etc.) et peuvent également bénéficier, dans la mesure du possible, des mesures et projets mis en place pour la promotion du cadre national.

- **Cadre B (CB)**

Le cadre B est l'étape de transition entre le cadre C et le cadre national; il forme un réservoir d'athlètes qui, malgré leur fort potentiel, ne sont pas encore parvenus à atteindre des résultats de cadre national. Les membres du cadre B reçoivent en premier lieu un soutien sous la forme de ressources personnelles (coachs, entraîneurs, spécialistes, etc.) et peuvent également bénéficier, dans la mesure du possible, des mesures et projets mis en place pour la promotion du cadre national.

- **Cadre national (CN)**

Le cadre national est formellement le plus haut niveau de cadre de SST et correspond à l'équipe nationale du sport de la voile suisse. Les membres du cadre national reçoivent le meilleur soutien financier et personnel possible de la part d'entraîneurs, de coachs et de spécialistes. Ils peuvent avoir accès à toutes les ressources existantes dans les limites du possible. L'admission s'effectue selon des critères mettant essentiellement l'accent sur la performance. En règle générale, ce sont les membres du cadre national qui sont soutenus en priorité.

- **Team Olympic (TO)**

Le Team Olympic se compose d'athlètes qui ont atteint les critères de sélection pour les Jeux Olympiques et qui ont été sélectionnés par le comité de sélection de Swiss Olympic. Les athlètes des TO sont préparés à une participation olympique couronnée de succès.

2.2 CRITERES DE PERFORMANCE

Les facteurs de performance sont subdivisés, pour chaque cadre, en facteurs «durs» (résultats, réussite aux tests, sélections atteintes) et «mous» (évaluation du projet et du potentiel). A cela s'ajoute des critères de base qui doivent impérativement être remplis pour tous les niveaux du cadre.

2.2.1 Critères de base

Les critères de base suivants doivent être remplis pour l'admission à quelque niveau que ce soit du cadre de SST (relève et élite):

- **Généralités:** On attend de chaque athlète un engagement personnel résolu et une volonté de réussir pour atteindre les objectifs communs. Si, dans une classe de bateau, il y a plusieurs équipes ou athlètes, que ce soit dans le Youth Team ou dans le cadre de l'élite, l'encadrement se fait en principe par groupes d'entraînement (squads). La capacité d'intégration et le potentiel à motiver et à encourager les autres membres du groupe sont des conditions essentielles, lesquelles font l'objet d'une évaluation régulière. Le respect et la mise en œuvre des valeurs de l'équipe «Commitment – Cooperation – Respect» sont exigés à tout moment.
- **L'athlète doit signer la «convention avec l'athlète».** Pour les disciplines en équipe, chaque membre de l'équipe doit signer une convention. Les dispositions et règlements y relatifs doivent être respectés en tout temps.
- **Youth Team / relève:** Les athlètes de la relève doivent présenter la planification de leur carrière sur le plan scolaire, éducatif, professionnel et sportif. Ils doivent en outre présenter une planification annuelle détaillée et contraignante (entraînements et régates). Un éventuel service militaire doit également être planifié de manière judicieuse. On soumettra en outre un planning annuel détaillé et contraignant pour ce qui est des entraînements et des régates. Le/la requérante/e doit posséder un

passport suisse valide ou l'autorisation de World Sailing à concourir pour la Suisse (Regulations, Appendix 3, 19. Eligibility Code).

- Elite: Les athlètes du cadre national et du cadre et du cadre B doivent déposer un dossier décrivant leur projet olympique (voir le guide y relatif). Ce dossier est évalué en fonction de tous les facteurs de réussite pertinents et doit être approuvé par la Comité de sélection en cas d'admission dans le cadre. La soumission d'un projet implique également la préparation et la présentation d'un plan pluriannuel à tous les niveaux du cadre. La condition pour devenir membre est d'être titulaire d'un passeport suisse valide et d'être autorisé par World Sailing à concourir pour la Suisse (Regulations, Appendix 3, 19. Eligibility Code).

2.2.2 Critères de performance pour la sélection dans le Youth Team (cadre de la relève)

L'admission dans la Youth Team se base sur le classement PISTE, qui a été approuvé par Swiss Olympic et qui est compris dans le concept de promotion de la relève. Pour pouvoir prétendre à ce classement, il faut remplir les critères de la phase correspondante selon FTEM (voir tableau 1). Les critères de performance pour l'admission sont basés sur les résultats des 50 %, 30 % et 20 % des meilleurs des championnats d'Europe juniors, des championnats du monde juniors et du championnat du monde de voile junior (YWSC). Si ces événements (JEM, JWM) ont lieu dans des flottes mixtes avec l'élite, les classements sont ajustés en fonction de la tranche d'âge et du sexe.

Le système PISTE (voir le concept de promotion de la relève de Swiss Sailing) prend en compte les aspects suivants: les résultats sportifs, les résultats aux tests physiques, l'évaluation de l'entraîneur, l'évaluation du potentiel et la planification de carrière.

Tableau 1: Critères internationaux de performance Youth Team / Résultats dans les premiers % du classement du CE Juniors, CM Juniors ou du Youth Sailing World Championship (YWSC), resp. des classements juniors correspondants du CE et du CM.

Youth Team FTEM	U17	U18	U19	U20	U21	U22	U23
T3	Top 50%	Top 30 %	Top 20%				
T4			Top 50%	Top 30 %	Top 20%		
					Top 50%	Top 30 %	Top 20%

Dans les classes Nacra 17 (U24) et 470 (U25), le critère des 20% est également appliqué dans les années suivant les U23.

2.2.3 Critères de performance cadre C (CC)

L'admission dans le cadre C se fait d'une part au moyen d'une évaluation du potentiel par le comité de sélection; d'autre part, les athlètes devraient déjà pouvoir prouver leur appartenance dans le cadre de la relève. Les athlètes du cadre C doivent présenter le potentiel permettant d'atteindre dans les 1 à 2 ans le niveau du cadre B. La convention d'objectifs individuelle, conclue chaque année, définit l'évolution avec des objectifs de résultats.

Lors de l'évaluation du potentiel par le comité de sélection, sont prises en compte les dimensions suivantes:

- Suivre sur le long terme un projet prometteur.
- Conditions physiques et psychiques de base (forme, taille, poids, etc.).
- Réalité et horizon temporel des objectifs fixés.
- Planification de la saison et des étapes à long terme.
- Engagement et volonté de réussir de l'athlète.
- Possibilités d'intégration dans un groupe d'entraînement (squad) et potentiel de solliciter et d'encourager d'autres membres de ce groupe d'entraînement.

- Curriculum vitae sportif, évolution et prévision des performances.
- Base financière et environnement du projet.
- Respect et mise en œuvre des valeurs de l'équipe.

2.2.4 Critères de performance cadre B (CB)

L'admission dans le cadre B se fait d'une part au moyen d'une évaluation du projet et du potentiel réalisée par le comité de sélection; d'autre part, les athlètes doivent prouver que leurs performances s'améliorent chaque année. La convention d'objectifs individuelle, définie chaque année, fixe l'évolution avec des objectifs de résultats.

Les athlètes du cadre B doivent afficher le potentiel qui leur permet d'atteindre dans les 3 à 4 ans le niveau du cadre national et/ou de poursuivre un projet prometteur à long terme.

Lors de l'évaluation du projet par le comité de sélection, sont prises en compte les dimensions suivantes:

- Critère de performance pour l'admission (1^{re} année): un résultat dans les premiers 40% du classement au CM ou au CE.
- Progrès annuel en termes de performances conformément à la trajectoire de développement défini, lequel vise une amélioration des résultats au CM ou au CE d'au moins 10% les deux premières années et d'au moins 5% les deux années suivantes.
- Conditions physiques et psychiques de base (forme, taille, poids, etc.).
- Réalité et horizon temporel des objectifs fixés.
- Planification de la saison et des étapes à long terme.
- Engagement et volonté de réussir de l'athlète.
- Possibilités d'intégration dans un groupe d'entraînement (squad) et potentiel de solliciter et d'encourager d'autres membres de ce groupe d'entraînement.
- Curriculum vitae sportif, évolution et prévision des performances.
- Base financière et environnement du projet.
- Réussite à tous les tests du cadre (fitness, théorie).
- Respect et mise en œuvre des valeurs de l'équipe.

2.2.5 Critères de performance cadre national (CN)

Pour être admis au cadre national, il faut remplir les critères de performance suivants:

- Classement dans le Top 16 au CM de la classe, ainsi que premier quart de classement, ou
- Classement dans le Top 12 au CE de la classe, ainsi que premier quart de classement, ou
- Classement dans le Top 8 au JO

Lors de l'évaluation du projet par le comité de sélection, les dimensions suivantes sont prises en compte en plus des résultats:

- Conditions physiques et psychiques de base (forme, taille, poids, etc.).
- Réalité et horizon temporel des objectifs fixés.
- Planification de la saison et des étapes à long terme.
- Engagement et volonté de réussir de l'athlète.
- Possibilités d'intégration dans un groupe d'entraînement (squad) et potentiel de solliciter et d'encourager d'autres membres de ce groupe d'entraînement.
- Curriculum vitae sportif, évolution et prévision des performances.
- Base financière et environnement du projet.
- Réussite à tous les tests du cadre (fitness, théorie).
- Respect et mise en œuvre des valeurs de l'équipe.

2.2.6 Critères de performance Olympic Team (OT)

L'admission dans le Team Olympic intervient lorsque les critères de sélection ont été atteints conformément au règlement de sélection des Jeux Olympiques et qu'une décision positive a été prise par le comité de sélection de Swiss Olympic.

2.3 REGATES DU CADRE

Les critères nécessaires à l'intégration dans un cadre peuvent être remplis par les athlètes lors de championnats du monde, de jeux olympiques et de championnats d'Europe. Si une compétition est peu fréquentée, la Comité de sélection peut à tout moment en annuler la reconnaissance en tant que régate de cadre, la pondérer différemment ou désigner une régate de remplacement.

2.4 RASSEMBLEMENT DU CADRE

SST organise au moins une fois par an un rassemblement des athlètes du cadre. Tous les athlètes sont tenus de participer à cet événement, dont les objectifs sont les suivants:

- rencontrer les membres du cadre, les entraîneurs et les spécialistes
- planifier, échanger des expériences et coordonner la saison à venir
- réaliser des tests du cadre et des analyses de potentiel (AP)
- traiter des sujets théoriques importants et d'actualité
- planifier la saison, informer sur la gestion et l'organisation par SST

La date du rassemblement du cadre sera à chaque fois fixée et communiquée au moins trois mois avant la tenue de ce dernier.

2.5 CONVENTION D'OBJECTIFS INDIVIDUELLE POUR LE MAINTIEN PROVISOIRE DE L'AFFILIATION AU CADRE

La Comité de sélection peut définir avec les athlètes d'autres objectifs de résultat dans le cadre d'un accord individuel et contraignant si ces derniers n'ont pas rempli les critères requis et/ou qui ont été absents d'une régate de sélection. Si l'objectif n'est pas atteint, le comité de sélection peut résilier immédiatement l'affiliation au cadre ou initier d'autres mesures adaptées pour atteindre les objectifs en question.

En outre, des conventions d'objectifs individuelles peuvent également être conclues pour tous les facteurs de performance véliques fixés. Le but est en effet d'identifier les points faibles individuels et de les éliminer le plus rapidement possible afin de poser une base solide indispensable au bon développement sportif de l'athlète. SST essaie dans la mesure du possible de fournir un soutien adéquat aux athlètes concernés afin qu'ils puissent atteindre ces objectifs (notamment en faisant appel à des spécialistes). Les athlètes doivent respecter et remplir dans le délai imparti les obligations définies dans une telle convention d'objectifs.

2.6 RETROGRADATION

Si les critères de performance pour un statut de cadre ne sont pas atteints et qu'aucun accord individuel sur les objectifs (voir 2.5) n'est défini, le sportif est rétrogradé dans le cadre inférieur. En principe, seuls les athlètes qui ont l'âge junior correspondant à la catégorie concernée peuvent être admis dans le cadre C.

3 DELAIS GENERAUX ET DUREE DE VALIDITE

Les dispositions ci-après s'appliquent concernant le processus d'admission et la durée d'affiliation à un cadre:

- En principe, l'affiliation à un cadre de SST (équipe nationale, cadre, B et C, cadre de la relève) est valable un an. L'admission en tant que membre du cadre a lieu vers la fin octobre de l'année en cours; l'affiliation prend donc effet le 1^{er} novembre de la même année et prend fin le 31 octobre de l'année suivante. Si le CM ou le CE se déroule plus tard dans la saison, l'affiliation au cadre est prolongée au maximum jusqu'à la fin de l'année.
- L'affiliation au Team Olympic commence au moment de la décision de sélection par Swiss Olympic et dure jusqu'à la fin de l'année olympique. Si les critères d'admission au cadre national ont été atteints, une rétrogradation au sein de ce cadre s'effectuera l'année suivante. Si le projet est poursuivi dans la même classe de bateau et que les critères d'admission au cadre national n'ont pas été atteints, alors il y aura rétrogradation dans le cadre B.

4 CAS SPECIAUX ET REGIMES DEROGATOIRES

- Des rétrogradations et des renvois du cadre pour raisons extraordinaires sont possibles à tout moment. Sont considérés comme extraordinaires les infractions aux règles relatives au dopage et/ou les cas de comportement antisportifs et déloyaux, la non observation des valeurs de l'équipe ainsi que le non-respect d'une convention d'objectifs individuelle.
La décision quant à la mesure concrète à prendre (rétrogradation, licenciement ou suspension) incombe à la Comité de sélection et dépend de la gravité de l'infraction.
- L'affiliation au cadre sera immédiatement annulée en cas de retrait du sport de performance et/ou du projet.
- Lors d'événements spéciaux (changement de classe, changement de fonction au sein de l'équipage, changement dans la composition de ce dernier, réduction du programme, etc.), le statut d'affiliation au cadre sera à nouveau examiné par le comité de sélection.
- Dans des cas justifiés (par exemple, pause après de grands événements, phases de formation et de convalescence ou autres), le statut de cadre d'un athlète peut être suspendu pour une durée maximale d'un an, après consultation de la Comité de sélection.
- Les droits des athlètes pour la partie du programme effectuée jusqu'à l'exclusion sont remboursés par Swiss Sailing Team. Une exclusion conformément au paragraphe 1 de cette section est exclue de cette réglementation.